

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.514  
4 juillet 1989

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATORZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 4 juillet 1989, à 10 heures

Président : M. Luvsandorjiin Bayart (Mongolie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 514ème séance de la Conférence du désarmement.

Je voudrais dès l'abord, au nom de la Conférence et en mon nom propre, présenter à la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques nos sincères condoléances à l'occasion de la disparition de S.E. Andréï Gromyko, ancien président du Praesidium du Soviet suprême et ministre des affaires étrangères de l'URSS, homme d'Etat distingué qui a exercé une influence insigne sur le cours des événements durant l'après-guerre et qui a personnellement contribué de manière remarquable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a participé, le 14 mars 1962, à la séance d'ouverture de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, le prédécesseur de la Conférence actuelle, et a été étroitement impliqué dans les questions de désarmement les plus importantes. Permettez-moi de prier la délégation soviétique de transmettre à son gouvernement et à la famille du disparu notre sympathie dans ces circonstances éprouvantes.

Je voudrais maintenant souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S.E. Ali Akbar Velayati, qui sera le premier orateur d'aujourd'hui. Le Ministre est bien connu de nous tous étant donné qu'il a périodiquement rendu visite à la Conférence pour exposer les vues de son gouvernement sur les questions inscrites à notre ordre du jour. L'intérêt qu'il manifeste à l'égard de nos travaux l'a amené à présider la Conférence à la séance d'ouverture de la présidence iranienne, le 1er septembre 1988.

Je tiens aussi, au nom de la Conférence, à remercier chaleureusement, l'Ambassadeur García Robles du Mexique pour l'efficacité et la compétence avec lesquelles il a assuré la présidence durant le mois de juin - présidence qu'il a occupée deux fois au cours de son mandat de représentant du Mexique à la Conférence du désarmement. L'expérience qu'il a acquise en tant que doyen des représentants et ses qualités de diplomate ont contribué de façon décisive au succès de sa présidence.

Avant de passer à nos travaux d'aujourd'hui, permettez-moi de prononcer une brève allocution d'ouverture en ma qualité de président de la Conférence du désarmement pour le mois de juillet. Il y a exactement vingt ans, lors de la première séance de 1969 de la Conférence élargie du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement - le prédécesseur de l'actuelle Conférence - mon pays, la République populaire mongole, a commencé à participer aux travaux de cette seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Le hasard veut donc aujourd'hui que l'honneur et le privilège de présider la Conférence m'incombent lors du vingtième anniversaire de notre participation.

Dans sa déclaration publiée le 2 juillet 1969, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole avait souligné que la Mongolie, en tant que membre de la Conférence du désarmement, n'épargnerait aucun effort pour renforcer la paix et la sécurité universelles en favorisant la mise en oeuvre de mesures efficaces de désarmement et en explorant patiemment les moyens de rapprocher les diverses positions. Aujourd'hui, nous réaffirmons que mon pays reste fidèle à l'engagement pris le jour de son admission à cet organe extrêmement important de négociation sur le désarmement.

(Le Président)

En assumant la présidence de la Conférence pour le mois de juillet, je tiens à vous assurer que je ferai de mon mieux, avec votre concours et votre aimable assistance, pour accomplir les tâches qui ont été confiées à la Conférence.

Face aux événements positifs qui se sont déroulés ces toutes dernières années sur la scène internationale, la Conférence du désarmement a le devoir d'intensifier ses travaux sur un certain nombre de questions dont elle est saisie. A cet égard, je voudrais rappeler l'importance des efforts déployés par le représentant du Japon, l'Ambassadeur Yamada, dans ses consultations visant à mettre en place un cadre organique pour le point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Je n'hésiterai pas à dire que l'Ambassadeur Yamada a beaucoup fait pour rapprocher toutes les positions. Je suis sûr que nous pouvons compter sur la coopération de tous les membres pour mener à bien les consultations et je voudrais inviter l'Ambassadeur Yamada à poursuivre son dialogue avec les coordonnateurs chargés des différents points de l'ordre du jour et avec les autres délégations. Je reste bien entendu prêt à apporter mon concours à ces consultations.

J'ai également l'intention de poursuivre les consultations en vue de trouver des cadres organiques appropriés pour examiner les points 2, 3 et 7 de notre ordre du jour, c'est-à-dire la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées, et les nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes.

En ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour au titre desquels la Conférence a établi des organes subsidiaires, je voudrais appeler l'attention sur le fait que le mois de juillet est une période qui exige beaucoup de travail de fond avant que nous nous mettions à rédiger notre rapport annuel. Je voudrais donc demander aux présidents des comités spéciaux de faire tout leur possible pour intensifier durant cette partie de la session les travaux de fond de leurs organes respectifs.

Il ne faut pas non plus perdre de vue la nécessité de continuer à examiner la question concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, ainsi que la question de l'élargissement de sa composition. Je poursuivrai les consultations consacrées à ces questions importantes avec les coordonnateurs des groupes.

Je voudrais également rappeler que la Conférence tiendra le 18 juillet une réunion officieuse afin d'examiner de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour la prévention d'une course aux armements sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Cette réunion officieuse se poursuivra le 20 juillet s'il restait d'autres délégations désireuses d'exprimer leurs opinions. Le secrétariat est actuellement en train d'envoyer des invitations à cet égard aux Etats parties non membres de la Conférence.

Ainsi s'achève ma déclaration d'ouverture.

(Le Président)

Je voudrais maintenant passer à d'autres questions. La Conférence va commencer aujourd'hui à examiner le point 5 de son ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Cependant conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire. Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République islamique d'Iran et de la République démocratique allemande. Je donne maintenant la parole au premier orateur figurant sur ma liste, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, S.E. Ali Akbar Velayati.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de juillet, et de vous assurer que ma délégation est prête à collaborer pleinement avec vous et avec les autres membres du Bureau.

Depuis quelques années, c'est un plaisir pour moi que de présenter les vues de mon gouvernement à votre auguste assemblée. Nous croyons en effet que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être renforcées que par une réduction et une élimination des causes d'insécurité que sont les armements et le bellicisme. La Conférence du désarmement et les organes qui l'ont précédée ont été créés pour répondre aux vœux de l'humanité résolue à prévenir toute guerre après l'expérience amère de deux conflits mondiaux. L'attachement particulier de mon pays au désarmement repose aussi sur l'expérience que notre peuple a vécue au cours de la guerre d'agression menée contre lui par son voisin et ceux qui l'ont aidé. Partageant l'expérience des victimes des guerres mondiales, nous sommes persuadés avec eux de la nécessité de la paix et du désarmement.

L'année 1988 a vu naître de nouveaux espoirs dans le monde entier, tant dans le domaine du désarmement que dans celui du règlement des conflits. Elle a été marquée par la ratification d'un traité sur l'élimination d'une catégorie d'armes nucléaires, par la proclamation d'un cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq en application d'une résolution du Conseil de sécurité, par le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan et par des efforts appuyés pour mettre un terme à des conflits régionaux débilissants en Afrique australe et en Indochine.

En 1989, cet élan ne s'est pas poursuivi, et les perspectives ne sont ni brillantes ni encourageantes. S'agissant du règlement des conflits, près d'une année s'est écoulée depuis la proclamation du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, et les autres dispositions de la Résolution 598 du Conseil de sécurité adoptée en vertu du chapitre VII de la Charte ne sont toujours pas appliquées. Même le retrait jusqu'aux frontières internationalement reconnues que le Conseil de sécurité a exigé en même temps que le cessez-le-feu en tant que "première mesure [obligatoire] en vue d'un règlement négocié" n'a pas encore été effectué et l'Iran continue d'occuper, en violation de la Résolution 598 du Conseil de sécurité et du droit international, plus de 2 000 kilomètres carrés de territoire iranien. Du fait que l'Iraq n'a pas appliqué la disposition essentielle de la Résolution 598, la tension s'est accrue.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Une lourde charge incombe au Conseil de sécurité, non seulement parce qu'il doit assurer le respect de la Résolution 598, conformément au paragraphe 10 de celle-ci, mais aussi en tant qu'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le processus du désarmement a bénéficié d'une relance au cours des années passées. En effet, les désillusions et le scepticisme qui, au début des années 80, avaient relégué la question de la maîtrise des armements au second rang des objectifs de la politique internationale ont fait place à un optimisme généralisé et même à une certaine dose d'euphorie. Cette évolution a eu pour effet, en même temps que pour moteur, le premier accord d'élimination d'armes nucléaires jamais conclu dans l'histoire de l'humanité, à savoir le Traité FNI. Les autres accords, comme l'Accord de Stockholm, fruit de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ou la création par les deux superpuissances de centres de réduction du risque nucléaire, font bien ressortir la nouvelle dynamique du processus de maîtrise des armements. La satisfaction manifestée à l'occasion de la conclusion du Traité FNI traduisait aussi l'espoir sincère d'aboutir dans l'immédiat à des résultats plus substantiels en matière de désarmement. En effet, même s'il est appliqué dans son intégrité, le Traité FNI n'éliminera pas plus de 4 % des arsenaux nucléaires actuels. Je tiens ici à dire combien nous sommes préoccupés par les propos qui sont tenus sur la modernisation des armes nucléaires et sur le renforcement des forces classiques.

L'élimination des armes chimiques est un des points les plus importants de l'ordre du jour de la Conférence. En 1980, les horreurs de la guerre chimique étaient pratiquement tombées dans l'oubli. Pourtant, pendant les années 80, on a pu assister à un revirement, avec la banalisation des armes chimiques et leur utilisation comme armes classiques. Le fait qu'au cours de sa guerre d'agression contre la République islamique d'Iran l'Iraq ait recouru aveuglément et de façon quasi continue à ces armes de destruction massive a encore ajouté une dimension effrayante à cette banalisation, puisqu'il semble désormais que, dans un monde où domine l'opportunisme politique, on puisse recourir presque impunément à cette méthode abjecte de guerre et de génocide.

Les cris d'alarme répétés lancés par la République islamique d'Iran, les reportages des médias internationaux et même huit rapports d'équipes d'experts des Nations Unies n'ont pas suscité de réaction véritable dans la communauté diplomatique internationale ni même chez les Etats parties au Protocole de Genève de 1925. C'est dans le silence et dans une atmosphère de consentement que le monde a vu l'Iraq intensifier la guerre chimique, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

La guerre chimique a commencé par l'emploi sporadique d'armes chimiques dans des zones limitées, avant que ses méthodes ne soient appliquées systématiquement. Les victimes, qui n'étaient en 1981 qu'un petit nombre de soldats iraniens, sont devenues de plus en plus nombreuses, jusqu'à compter dans leur nombre les civils iraniens innocents de Sardacht. Le bouleversant rapport des experts des Nations Unies témoins du martyre d'enfants touchés par

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

des armes chimiques n'a pas ému les défenseurs de la paix, de la sécurité et du droit international ni les gardiens des droits de l'homme. S'ils avaient réagi autrement, ils auraient peut-être dissuadé le régime iraquien de lancer l'offensive chimique massive qui a entraîné le génocide de Halabja.

Au début de sa guerre chimique, l'Iraq n'employait que du simple gaz moutarde. Petit à petit, il s'est cependant mis à produire des neurotoxiques et des agents plus perfectionnés comme le sarin et le soman. Cette évolution n'est pas seulement significative du fait qu'il y a eu un accroissement considérable de la toxicité, mais aussi parce qu'elle suppose l'emploi de techniques tout à fait nouvelles. Le sarin ne peut être produit dans des usines de pesticides normales. Il est donc malheureusement évident que les techniques de fabrication de ces agents ont été fournies à l'Iraq pendant les hostilités, très certainement à un moment où la politique iraquienne de guerre chimique était devenue de notoriété publique.

Les vecteurs d'armes chimiques ont connu une évolution encore plus spectaculaire. Selon le rapport de l'équipe de l'ONU, ils étaient en 1984 si imparfaits que nombre de bombes chimiques n'avaient pas même explosé. En 1986, on avait déjà remédié à ce défaut. Des réservoirs d'épandage et, ce qui était plus important, des missiles surface-surface porteurs d'agents chimiques faisaient en outre leur apparition, ce qui prouvait une fois de plus que, pour mettre au point sa machine de guerre chimique criminelle, l'Iraq avait bénéficié de complicités.

Le massacre chimique de Halabja a choqué l'opinion publique internationale et a suscité l'espoir que des mesures efficaces seraient prises pour que l'on ne considère plus comme méthode classique le recours aveugle à des armes chimiques. C'est dans ce contexte, et après la conclusion d'un cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, que la Conférence de Paris a été annoncée. Pour empêcher que des mesures ne soient prises contre les coupables, le Ministre iraquien des affaires étrangères, dans une interview accordée à un journal koweïtien la veille de la Conférence, a menacé de révéler les noms des pays européens qui avaient fourni des agents chimiques et des moyens techniques à l'Iraq si ces pays continuaient à exercer des pressions sur l'Iraq. Le chantage a été si efficace que la Conférence n'a pas même nommé les coupables. Il n'est donc pas surprenant de constater que même si la Conférence de Paris a appelé la Conférence du désarmement à redoubler d'efforts pour conclure le plus tôt possible une convention interdisant les armes chimiques, aucun accord n'a pu se faire au sein de la Conférence, même sur des améliorations de détail comme l'ajout des termes "interdiction de l'emploi" dans le titre de la convention actuellement négociée.

Pour que soit conclue le plus vite possible une convention générale, universelle et effectivement vérifiable, il faut en fait que toutes les parties en aient la ferme volonté politique. Nos efforts collectifs devraient avoir pour objectif d'éliminer totalement et absolument les armes chimiques en concluant dans les meilleurs délais une convention à laquelle adhéreraient tous les pays. Des objectifs provisoires, comme la non-prolifération des armes chimiques, ne contribueraient pas à l'abolition de ces armes, ni à la prévention de leur emploi. A cet égard, l'ordre de destruction prévu dans

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

la Convention devrait tenir compte des aspects qualitatifs et quantitatifs; il devrait accorder la priorité à la destruction des agents dont le pouvoir létal est le plus élevé, tels que les neurotoxiques, et ne pas commencer par le gaz moutarde qui, en raison de son obsolescence, sera de toute façon tôt ou tard détruit. Les grandes puissances devraient donner la preuve de leur volonté en oeuvrant résolument à cette fin. La Conférence de Canberra devrait également veiller à ne pas aller dans le sens de la non-prolifération des armes chimiques si elle ne veut pas desservir la Conférence de Genève. Pour que la Convention soit universelle, il faut qu'elle prévoie des mesures d'incitation et, à cet égard, l'article 10 joue un rôle primordial. L'assistance aux victimes d'armes chimiques devrait être automatique et obligatoire, car tout retard apporté à la fourniture d'aide sous forme d'antidotes, de soins médicaux et de secours d'urgence entraînerait des pertes de vies humaines. Les mesures punitives à prendre contre l'Etat partie qui violerait la Convention constituent un autre domaine où des précisions doivent être apportées.

La République islamique d'Iran estime qu'il est essentiel à la paix et à la sécurité internationales que le Moyen-Orient soit libre de tout arsenal nucléaire. Chaque année, l'Assemblée générale demande que soit appliquée la résolution portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Cependant, l'entité sioniste, qui s'est dotée d'une capacité nucléaire avec la collaboration de l'Afrique du Sud et de certaines puissances occidentales, demeure un obstacle à la réalisation de l'objectif commun à tous les hommes de la région.

L'océan Indien et ses prolongements naturels devraient aussi constituer une zone exempte d'armes nucléaires et être tenus à l'écart de la rivalité des puissances extérieures. L'attaque d'un avion de ligne civil iranien, il y a exactement un an, ainsi que les autres actes d'agression que la flotte des Etats-Unis a commis dans le golfe Persique contre la République islamique d'Iran, sont des conséquences déplorables de la présence étrangère dans notre importante région. Seuls les Etats du littoral sont responsables de la sécurité dans le golfe Persique, et les flottes étrangères, qui n'y ont apporté que désastres et insécurité, devraient cesser de jouer dans la région le rôle de gendarmes qu'elles se sont arrogé.

Le mandat de la Conférence du désarmement prévoit également l'adoption de mesures internationales efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Jusqu'à présent, la mise au point d'un système commun, universel et obligatoire de garanties de sécurité négatives fondamentales n'a cependant guère avancé. Le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité n'a pu trouver de terrain d'entente pour réaliser son noble objectif. D'aucuns risquent d'en conclure qu'en signant le Traité sur la non-prolifération, les pays se sont privés de toute protection contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. En fait, les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération ont honoré leurs obligations; ce sont les Etats dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas tenu leurs engagements.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

En conséquence, on voit actuellement des Etats semi-développés se lancer dans la course à la capacité nucléaire, avec toutes les conséquences sociales et économiques néfastes qui peuvent s'ensuivre pour eux.

La réalisation des objectifs élevés et vitaux pour lesquels la Conférence a été créée exige davantage de volonté politique, de perspicacité et d'efforts multilatéraux, en même temps que moins de duplicité et d'opportunisme politique. Le salut de l'humanité, toujours plus menacée par des armes inhumaines de destruction massive, est à ce prix.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran pour son importante déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Dietze.

M. DIETZE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour exprimer toutes nos condoléances à la délégation soviétique, à l'occasion de la disparition d'Andréï Andreïevich Gromyko.

Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la haute fonction de président. J'en suis particulièrement heureux car vous représentez un pays avec lequel la République démocratique allemande entretient depuis sa création d'étroites et cordiales relations. Votre accession à la présidence de la Conférence reflète la part active que joue la Mongolie dans le développement de la coopération pacifique internationale entre les Etats.

Votre accession à cette charge traduit également l'attachement personnel dont vous faites preuve à la cause de la recherche d'une maîtrise des armements et du désarmement. Vos efforts résolus, en tant que président du Comité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, pour réaliser des progrès à cet égard sont hautement appréciés.

Je vous adresse tous mes voeux de succès dans l'accomplissement de vos lourdes fonctions et puis vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation.

Permettez-moi également de profiter de ce que j'ai la parole pour faire l'éloge du président, qui vous a précédé, l'Ambassadeur García Robles. Je pense que ses compétences et ses talents insignes de négociateur, qui ont contribué à créer les conditions nécessaires à la reprise des travaux de la Conférence méritent notre estime et notre gratitude.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est abordée aujourd'hui en séance plénière. Elle occupe à juste titre une place centrale dans nos travaux. L'engagement de poursuivre l'objectif de la paix exige qu'on mette un terme à la course aux armements sur la Terre et qu'on l'empêche de gagner l'espace. Les négociations soviéto-américaines qui ont

(M. Dietze, République démocratique allemande)

repris récemment doivent, selon nous, contribuer à la réalisation de cet objectif, dans le strict respect du Traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-missiles, tel qu'il a été signé en 1972. Nous devons, nous aussi, peser de tout notre poids afin que cet objectif soit atteint.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis maintenant huit ans. Le Comité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a été établi à cet effet, traite de la question depuis presque cinq ans. Passablement d'efforts ont été entrepris pour mettre les choses en train. Nous sommes saisis d'un nombre plutôt considérable de propositions. Nous connaissons bien les problèmes qui appellent une solution urgente. Nous pensons qu'en dépit de tous les obstacles, il est temps de nous mettre à l'oeuvre, c'est-à-dire d'entreprendre un travail concret concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La République démocratique allemande préconise la conclusion d'accords efficaces et vérifiables sur l'interdiction de la mise au point, des essais et du déploiement d'armes dans l'espace. A n'en pas douter, cela suscite des réserves, et les divergences quant aux chemins à prendre dans ce but n'ont pas été éliminées. Mais cela devrait-il nous empêcher d'exploiter pleinement les possibilités de nous entendre pour rechercher une solution par étapes aux problèmes existants ?

L'examen de mesures de confiance offre, selon nous, la possibilité d'imprimer une forte impulsion aux travaux du Comité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous pensons que l'extension de l'échange international d'informations permettrait d'accroître la confiance. L'examen concret de la proposition faite par la France concernant le "code de conduite" et de celle de la République fédérale d'Allemagne portant sur le "code de la route" y contribuerait également. Ce qui est intéressant selon nous, c'est l'idée de la Pologne consistant à envisager un protocole distinct qui devrait apporter des modifications à la convention de 1975 sur l'immatriculation, en prévoyant l'extension de l'échange de données et des inspections ad hoc des lancements dans l'espace qui ont été notifiés. La République démocratique allemande fait également sien l'appel lancé par l'Argentine à tous les Etats pour qu'ils précisent s'ils ont ou non placé dans l'espace des armes de quelque type que ce soit. La mise en oeuvre de la proposition soviétique concernant l'établissement d'un système international de vérification du non-déploiement dans l'espace d'armes d'aucune sorte constituerait, en définitive, une importante mesure de confiance. Ce faisant, il deviendrait de fait possible, d'après nous, de prévenir l'introduction dans l'espace de catégories importantes d'armes ainsi que de leurs éléments. Nous sommes d'avis que de telles mesures de confiance présagent favorablement d'accords mutuellement acceptables.

En vertu de ces principes, la République démocratique allemande et la République populaire mongole ont présenté en 1987 un document contenant les dispositions principales d'un traité sur l'interdiction des armes antisatellites et sur les moyens d'assurer l'immunité des objets spatiaux.

(M. Dietze, République démocratique allemande)

Pour donner suite à cette initiative, je voudrais soumettre aujourd'hui une proposition spécifiant les éléments d'armes antisatellites et les moyens de vérifier leur interdiction. Nous ne faisons que poursuivre le débat qui a eu lieu jusqu'ici concernant les armes antisatellites. Dans ce contexte, j'ai particulièrement à l'esprit les suggestions de la Suède ainsi que la proposition faite par l'Inde, concernant l'ébauche d'un accord qui engagerait tous les Etats à ne pas mettre au point, fabriquer ou acquérir, mettre à l'essai ni déployer d'armes antisatellites.

Le document CD/927 dont nous sommes saisis, qui a été présenté par ma délégation et s'intitule "Eléments de systèmes d'armes antisatellites et moyens de vérifier leur interdiction", porte sur les problèmes de définition et de catégorisation des armes antisatellites. Il suggère en même temps des possibilités de vérification efficace d'accords futurs.

Cette proposition part du fait que, sur le plan technique, la mise au point des armes antisatellites dites classiques est extrêmement avancée et que leur interdiction est particulièrement urgente. C'est pour cette raison que le document CD/927 est consacré à des catégories importantes de ce groupe de systèmes d'armes antisatellites, telles que : les fusées chimiques et les accélérateurs de masses basés dans l'espace; les fusées chimiques et les accélérateurs de masses basés au sol; les mines spatiales et les engins de collision.

Nous pensons que les considérations mises en évidence dans ce document pourraient contribuer à faire progresser le débat sur les thèmes suivants : le type d'armes ou d'éléments d'armes spatiales; les mesures nécessaires pour la prévention de telles armes; la description de l'arme et le stade de la mise au point; et le type de vérification.

Il s'agit là indubitablement de questions vastes et complexes dont l'examen requiert impérativement, selon nous, la participation active d'experts scientifiques. Nous continuerons donc à l'avenir de soutenir sans restriction les propositions visant à constituer un groupe d'experts qui se pencherait sur les questions scientifiques et techniques pertinentes.

On débat depuis longtemps des avantages et des inconvénients des organisations et institutions internationales, lesquelles pourraient aider à vérifier le respect des accords de désarmement grâce aux techniques de l'espace. Nous pensons que l'initiative soviétique visant à constituer un inspectorat international de l'espace, le concept canadien de PAXSAT, la proposition française d'établissement d'une agence internationale de satellites de contrôle et la proposition de l'Union soviétique de création d'une organisation mondiale de l'espace méritent un examen approfondi dans la perspective finale de mise en place d'une structure globale.

Je voudrais mentionner à ce stade la proposition d'une observation européenne conjointe par satellite continue dans l'initiative conjointe du Parti socialiste unifié de la République démocratique allemande et du Parti social-démocrate de la République fédérale d'Allemagne visant à créer une zone

(M. Dietze, République démocratique allemande)

de confiance et de sécurité en Europe centrale. Cela pourrait faire partie intégrante d'une agence internationale de satellites de contrôle. Enfin, les idées avancées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, relatives à un système d'alerte international multilatéral seraient intéressantes à cet égard.

Il est finalement évident que la matière ne manque pas pour les travaux du Comité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", notre délégation estime important de combler le fossé qui existe entre le débat général et les activités plus structurées et intenses. Nous sommes d'avis qu'il faudrait entamer des discussions de fond dans des domaines susceptibles d'offrir un terrain d'entente, et ce afin d'aboutir à des négociations. L'entreprise requiert indubitablement une volonté politique et une disposition au compromis, de même qu'une approche conciliante de la part de toutes les parties. Ma délégation est prête à apporter une contribution particulière à cet égard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République démocratique allemande pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à celui de mon pays. La liste des orateurs d'aujourd'hui est maintenant épuisée. Un autre représentant souhaiterait-il intervenir à ce stade ? Je donne la parole au distingué représentant de l'Union soviétique, M. Batsanov.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, la délégation soviétique aura encore l'occasion, lors de l'intervention qu'elle prévoit de faire prochainement, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence et d'exprimer sa reconnaissance au Président de la Conférence pour le mois de juin, l'Ambassadeur García Robles. Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est pour vous remercier personnellement et remercier toutes les délégations des condoléances qui nous ont été adressées à l'occasion du décès d'Andréï Andreïevitch Gromyko. Soyez assuré qu'elles seront transmises à Moscou.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il semble qu'aucun autre membre ne souhaite prendre la parole et je vais donc lever la séance puisqu'il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 6 juillet, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 55.